



Forum Français *pour la* Sécurité Urbaine

10 rue des Montibœufs
75020 Paris France

Tel. : + 33 1 40 64 49 00

Fax : + 33 1 40 64 49 10

mail : ffsu@ffsu.org

www.ffsu.org

Pour l'implication des élus locaux en matière de lutte contre les violences faites aux femmes

Paris, le comité exécutif - 13 novembre 2013

Les élus du Comité Exécutif du Forum Français pour la Sécurité Urbaine prennent acte de l'installation du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes le 8 janvier 2013 ainsi que de la décision de création de la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) le 3 janvier 2013.

Ils saluent les actions entreprises par le Ministère des droits des femmes et rappellent l'importance du travail partenarial. Les élus du Forum déclarent que les violences faites aux femmes ne doivent pas être considérées comme un phénomène privé, nécessitant uniquement une intervention sociale mais bel et bien comme un enjeu de sécurité publique. A ce titre, ils considèrent que cette thématique doit être systématiquement déclinée dans les stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD).

Ces instruments doivent décliner des actions de prévention (sensibilisation de la population, prévention en direction des enfants et adolescents), des protocoles d'accueil des femmes victimes de violences (prise en charge en urgence, présence d'assistantes sociales dans les commissariats et gendarmeries...) et des protocoles visant à prendre en charge les auteurs et à prévenir la récidive.

Les élus rappellent que l'inclusion de cette thématique dans les STSPD permettrait une mise en application effective de la loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants. Cela passe par la mise en œuvre effective de l'article 19 du décret d'application de cette loi c'est-à-dire, par la signature de conventions avec les bailleurs pour réserver des logements à destination des personnes victimes et sous la protection des articles 515-9 et suivants du Code Civil. A ce titre, ils saluent l'augmentation du nombre de places d'hébergement disponibles pour les femmes victimes de violences engagée par le Ministère des droits des femmes.

Concernant la formation des acteurs des collectivités locales en contact avec le public et œuvrant sur cette thématique, il est important de leur proposer une formation initiale et continue portant à la fois sur l'aide au repérage des cas de violence et sur les démarches à suivre devant de telles situations. Les élus du FFSU constatent que les formations sont trop souvent théoriques, se limitant à une énumération des dispositifs législatifs et des acteurs concernés. Ces formations doivent être un lieu de discussions, d'échanges et de diffusion de bonnes pratiques. A ce titre, ils préconisent que dans les effectifs des formations soient présents une diversité d'acteurs (personnels d'accueil de la ville, associations, médecins, assistantes sociales...) de manière à ce que chacun prenne conscience des possibilités d'action des uns et des autres et que les professionnels susceptibles d'accueillir ou de prendre en charge des femmes victimes se connaissent et plus encore, se reconnaissent.

Les élus du FFSU soutiennent la volonté du Ministère d'améliorer le premier accueil des femmes victimes de violences par la mise en place et le maintien de travailleurs sociaux, psychologues et d'associations spécialisées dans les commissariats et brigades de gendarmeries ainsi que par le déploiement des « référents violences conjugales » dans ces établissements. Ils rappellent également la nécessité d'organiser la prise en charge des enfants victimes des violences subies par leur mère par la mise en place, par exemple, de permanences spécifiques de victimologie et la sensibilisation des personnels de l'Education Nationale (enseignants, travailleurs sociaux, médecins scolaires) sur les conséquences traumatiques des violences.

Par ailleurs, ils s'inquiètent de la suppression des Services d'Aide aux Victimes d'Urgence et de la baisse des subventions accordées aux associations d'aide aux victimes. Enfin, les élus du Forum rappellent la nécessité d'éviter les écueils de la mesure statistique des violences faites aux femmes. Ils soutiennent la volonté de créer un observatoire dédié à cette problématique à travers la mise en place de la MIPROF. Ils considèrent que la mise en place de cet observatoire doit être opérée à la lumière de la réforme des instruments statistiques entreprise par les Ministères de l'Intérieur et de la Justice. En effet, ils rappellent la nécessité de croiser les résultats des différentes modes de compilation de cette catégorie spécifique de délinquance dont l'ensemble des acteurs publics s'accorde à dire qu'elle est sous déclarée.